

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 février 2025, et ce, à laquelle sont présents :

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| M <sup>me</sup> Isabelle Viau,       | présidente et membre parent représentant le district 1 |
| M <sup>me</sup> Viviane Drapeau,     | membre parent représentant le district 4               |
| M. Yannick England,                  | membre représentant le personnel enseignant            |
| M. Alexandre Gagnon,                 | membre représentant la communauté                      |
| M. Pier-Luc Girard,                  | membre représentant la communauté                      |
| M <sup>me</sup> Johanne Hamel,       | membre représentant la communauté                      |
| M <sup>me</sup> Audrey Lane,         | membre parent représentant le district 2               |
| M <sup>me</sup> Danny Mahone,        | membre représentant le personnel de soutien            |
| M <sup>me</sup> Malaythip Phommasak, | membre représentant le personnel d'encadrement         |
| M <sup>me</sup> Lauralie Sarrazin,   | membre parent représentant le district 3               |
| M <sup>me</sup> Nathalie St-Louis,   | membre représentant les directeurs d'établissement     |

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M<sup>me</sup> Jaymee Lafave a motivé son absence.

Invités :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport

## 1. POINTS STATUTAIRES

### 1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M<sup>me</sup> Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

### 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-462/SSGAJ)

M<sup>me</sup> Audrey Lane **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

#### 1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

#### 2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025

#### 3. Période de questions des élèves

#### 4. Période de questions du public

#### 5. Comités du conseil d'administration

#### 6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

6.1. Budget révisé 2024-2025

6.2. Modification de la *Politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour (5305)*  
Autorisation de la consultation

6.3. Modification de la *Politique de délivrance d'un reçu officiel pour don de charité (5315)*  
Autorisation de la consultation

6.4. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources - Autorisation de la  
consultation

6.5. Calendrier scolaire 2026-2027 - Formation générale des jeunes - Adoption

- 6.6. Calendrier scolaire 2026-2027 - Formation professionnelle et formation générale des adultes - Adoption
- 6.7. Abrogation de la *Politique portant sur l'utilisation des normes graphiques et de communications écrites* (8107)
- 6.8. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2024
- 7. **Information de la présidente ou du directeur général**
- 8. **Divers**
- 9. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)**

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Alexandre Gagnon.

**2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025 (RCA-463/SSGAJ)**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025.

Adopté

**2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025 (RCA-464/SSGAJ)**

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025.

Adopté

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines - N/A

Comité de vérification - volet RARC - N/A

Comité de vérification - Le 11 février 2025

Comité de gouvernance et d'éthique - Le 30 janvier 2025 – rencontre extraordinaire

**6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION**

**6.1. BUDGET RÉVISÉ 2024-2025**

Pour information

**6.2. MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR (5305) - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-465/SRF)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la *Politique des frais de déplacement, de repas et de séjour* fera l'objet d'une consultation du 19 février au 31 mars 2025 auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lauralie Sarrazin d'autoriser la consultation concernant le projet de politique modifié pour les frais de déplacement, de repas et de séjour, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-17**.

Adopté

**6.3. MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DÉLIVRANCE D'UN REÇU OFFICIEL POUR DON DE CHARITÉ (5315) - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-466/SRF)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique de délivrance d'un reçu officiel pour don de charité*.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la *Politique de délivrance d'un reçu officiel pour don de charité* fera l'objet d'une consultation du 19 février au 31 mars 2025 auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Johanne Hamel d'autoriser la consultation concernant le projet de politique modifié pour la délivrance d'un reçu officiel pour don de charité, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-18**.

Adopté

**6.4. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-467/SRF)**

**CONSIDÉRANT** l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les travaux du comité de répartition des ressources (CRR);

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) prévoit déposer les paramètres consultatifs de financement d'ici le mois de mai;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nathalie St-Louis d'autoriser la consultation relativement aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-19**.

Adopté

**6.5. CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027 - FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES - ADOPTION (RCA-468/SOST)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes a fait l'objet d'une consultation du 13 novembre 2024 au 24 janvier 2025, et ce, dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (consultation du comité de parents. LIP # 193) et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Viviane Drapeau d'adopter le calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des jeunes du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-20**.

Adopté

**6.6. CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES - ADOPTION (RCA-469/SOST)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP #252);

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier scolaire de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes a fait l'objet d'une consultation du 13 novembre 2024 au 24 janvier 2025, et ce, dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Audrey Lane d'adopter le calendrier scolaire 2026-2027 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-21**.

Adopté

**6.7. ABROGATION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR L'UTILISATION DES NORMES GRAPHIQUES ET DE COMMUNICATIONS ÉCRITES (8107) (RCA-470/DG)**

**CONSIDÉRANT QUE** la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires a imposé l'obligation pour les organismes publics, dont les centres de services scolaires, de se conformer au *Programme d'identification visuelle (PIV)* imposé par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu actuel de la Politique 8107 portant sur l'utilisation des normes graphiques et de communications écrites n'est pas conforme au PIV qui est dorénavant la norme devant être suivie par le CSSRDN;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'abroger cette politique vu sa non-conformité aux normes actuellement applicables et, par voie de conséquence, sa désuétude;

Il est **PROPOSÉ** par M. Pier-Luc Girard :

**D'ABROGER** la Politique 8107 portant sur l'utilisation des normes graphiques et de communications écrites, et ce, avec effet immédiat, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-22**.

Adopté

**6.8. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> ET LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Pour information

**PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-471/SSGAJ)**

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 19 h 30.

**RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-472/SSGAJ)**

M<sup>me</sup> Audrey Lane **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 19 h 40.

**7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**8. DIVERS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-473/SSGAJ)**

M<sup>me</sup> Lauralie Sarrazin **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h 40.

Adopté

---

Présidente

---

Secrétaire